Nations Unies S/2016/268

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2228 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2016 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la mission. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et de la situation politique et opérationnelle depuis la date de publication de mon précédent rapport (S/2015/1027) jusqu'au 11 mars 2016. Il présente également des informations sur les résultats obtenus par la MINUAD dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques et les progrès qu'elle a accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Enfin, le rapport passe en revue les principaux obstacles entravant la bonne exécution de son mandat par la MINUAD et il offre une description de l'état d'avancement du transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et de l'élaboration de la stratégie de désengagement, comme prescrit dans la résolution 2228 (2015).

II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

A. Tendances actuelles et dynamique du conflit au Darfour

2. Depuis janvier 2016, les combats entre le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid (ALS-AW) à Jabal Marra, y compris les bombardements aériens effectués par les forces gouvernementales, se sont intensifiés, entraînant une dégradation rapide des conditions de sécurité et le déplacement de plus de 105 000 personnes. Les conflits intercommunautaires, en revanche, ont perdu en intensité et en ampleur, mais la criminalité a presque doublé, avec une augmentation sensible du nombre de cas d'attaques et de harcèlement de civils, notamment de personnes déplacées, par des hommes armés.

Affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles

3. En janvier 2016, le Gouvernement soudanais a annoncé qu'il lançait une opération militaire d'envergure contre les positions de l'ALS-AW à Jabal Marra, accusant le groupe rebelle d'y attaquer des convois civils, militaires et commerciaux et de les piller. Les autorités avaient déjà déclaré à plusieurs reprises depuis

septembre 2015 que l'ALS-AW constituait la principale menace pour le processus de paix au Darfour, tandis que le groupe, de son côté, refusait de s'engager dans des pourparlers directs avec le Gouvernement et rejetait tout processus de négociation tant que ne seraient pas remplies les conditions préalables qu'il avait posées. En octobre 2015, après la saison des pluies, les Forces armées soudanaises avaient commencé à renforcer progressivement leur présence dans plusieurs localités de Jabal Marra, de façon à encercler les zones dont elles pensaient qu'elles étaient contrôlées par l'ALS-AW. La MINUAD a observé que des unités des forces soudanaises qui s'étaient repliées à Al-Fasher et à Nyala pendant la saison des pluies commençaient à s'acheminer vers le Darfour central. De leur côté, des éléments de l'ALS-AW retranchés dans des zones reculées, au pied du Jabal Marra, ont à plusieurs reprises tendu des embuscades aux convois des forces gouvernementales, en particulier le long des routes reliant Al-Fasher, Nyala et Zalingei. Tout au long du mois de décembre, des affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW ont été signalés dans les environs de Guldo, au Darfour central, mais la MINUAD n'a pas été en mesure de vérifier ces dires en raison de restrictions d'accès.

4. C'est une embuscade tendue par l'ALS-AW le 2 janvier à un convoi des forces armées soudanaises près de Dabeneira, au nord de Golo, à Jabal Marra, qui a déclenché les combats. L'accrochage aurait fait 7 morts et environ 20 blessés parmi les soldats des forces soudanaises, bien que la MINUAD n'ait pas pu confirmer ce bilan en raison de restrictions d'accès. Après cette attaque, des unités d'infanterie supplémentaires, les Forces d'appui rapide et des milices arabes ont toutes convergé sur Jabal Marra.

5. L'offensive a commencé par une vague de frappes aériennes menées du 14 au 16 janvier contre plusieurs secteurs du Darfour central et septentrional. Le 14 janvier, la MINUAD a vu un appareil des forces soudanaises larguer trois bombes près du village de Samra, situé au sud-est de Sortoni. L'ALS-AW l'a informée qu'il n'y avait pas eu de victime. Au Darfour septentrional, certains médias ont signalé que des frappes aériennes avaient eu lieu le 14 janvier dans le Darfour septentrional, qui avaient visé les environs des villages de Barbis et de Samra (situés au nord-est et au sud-est de Sortoni, respectivement). La MINUAD a en outre été informée que d'autres frappes aériennes auraient visé, le 15 janvier, les villages de Daly Douko et de Tabarat, à l'ouest de Tawila, sans qu'elle soit à même de vérifier l'exactitude de ces informations. Au Darfour central, la MINUAD a observé le déroulement d'un bombardement aérien, le 16 janvier, au nord-est de sa base d'opérations de Nertiti. Par la suite, des bombardements ont été signalés à Koro, à l'est de Nertiti, les 16 et 17 janvier, et sur Kaninga et Koutroum, les 22 et 23 janvier. Là encore, la MINUAD n'a pas été en mesure de vérifier qu'ils avaient bien eu lieu à cause de restrictions d'accès.

6. Face à l'intensité des combats, l'ALS-AW s'est réfugiée dans la zone montagneuse située entre Nertiti et Rockero, à la suite de quoi l'armée soudanaise a affirmé avoir pris le contrôle des bastions du groupe à Saboun el-Fag, Feina et Goulobei, au Darfour méridional, sécurisant ainsi les principales voies d'accès à Jabal Marra. Les forces soudanaises ont ensuite lancé des attaques au sol, apparemment dans l'objectif de contenir l'ALS-AW, suivant deux axes : l'un formé des zones à l'est, au nord-est et au sud-est de Nertiti (Kaninga, Golo, Koutroum, Sorong, Golol, Kwila et Boldon), l'autre des zones au nord-est et au nord-ouest (Burgo, Rowata, Emalin Figi, Boli et Boulay).

7. Les combats se sont poursuivis les 22 et 23 janvier, avec une bataille signalée dans les environs de Nertiti, à la suite de laquelle l'ALS-AW a déclaré avoir réussi à déjouer les tentatives de percée des forces gouvernementales en direction de Kalokitting. L'ALS-AW et les forces soudanaises ont ensuite fait des déclarations contradictoires au sujet de la situation militaire à Jabal Marra. L'ALS-AW a prétendu avoir repoussé l'offensive du Gouvernement et s'être emparée de centaines de véhicules militaires et d'un véritable arsenal. Le Gouvernement a quant à lui nié ces affirmations et soutenu qu'il avait assis son contrôle sur presque tout Jabal Marra, en repoussant les tentatives menées par le groupe rebelle pour reprendre Fanga Suk et en tuant plusieurs de ses commandants clés. Le 22 janvier, il a également annoncé s'être emparé de Kagouro.

8. Alors que l'offensive du Gouvernement se poursuivait, le Président Béchir a procédé le 9 février à quelques remaniements au sein du commandement des forces armées, notamment en nommant le général de corps d'armée Emadeddin Mustafa Adawi au poste de chef d'état-major interarmées et en faisant du général de corps d'armée Yahya Mohamed Khair son major général. Au lendemain de ces nominations, les forces gouvernementales ont encore intensifié leurs opérations.

9. Le Gouvernement a revendiqué de nouvelles victoires, affirmant avoir pris la plupart des postes avancés de l'ALS-AW qui constituaient une menace persistante pour les garnisons stratégiques de Rockero et de Nertiti, limitant ainsi les capacités du groupe de lancer et de coordonner des contre-attaques. Ces postes comprennent Kagouro (Darfour septentrional) et Rowata, Emallin Figi, Koutroum, Boldon, Boli et Boulay (Darfour central). Le 16 février, la MINUAD a reçu d'autres informations selon lesquelles des éléments de l'ALS-AW auraient repris les villages de Koutroum et de Kalow, à l'est de Nertiti, au terme d'intenses combats. L'exactitude de ces renseignements n'a pas été confirmée. Des sources locales ont rapporté à la MINUAD qu'entre les 12 et 28 février, un appareil du gouvernement avait largué des bombes sur les villages de Jertanga, Kwila, Marra, Koutroum, Boori, Maral, Kudey, Tado et Moro, situés à l'est et au nord-est de Nertiti. Toujours de sources locales, la MINUAD a appris le 14 février que les forces gouvernementales avaient attaqué des positions de l'ALS-AW dans le village de Kwila. D'autres rapports non confirmés ont fait état de bombardements aériens effectués le même jour, à Marra, par un appareil du gouvernement. Le 21 février, à Nertiti, des représentants du camp de déplacés de Straha ont déclaré que, le 20 février, un appareil du gouvernement avait largué des bombes sur les zones de Boori et Maral au nord-est de Nertiti, provoquant des déplacements de civils. Le matin du 22 février, la MINUAD a pu voir un avion larguer huit bombes sur des chaînes de montagnes près du village de Tui, situé au sud-est de sa base d'opérations de Sortoni. Par la suite, la MINUAD a appris de sources locales que de nouveaux bombardements s'étaient déroulés dans les environs de Nertiti, dans les villages de Tado et de Moro le 26 février et dans ceux de Marra et de Kudey le 28 février. Toujours d'après des sources locales, les frappes aériennes des 13, 26 et 28 février auraient fait au total 10 morts parmi les civils. En raison de restrictions d'accès, la MINUAD n'a pas pu confirmer ce bilan ni déterminer si d'autres victimes civiles étaient à déplorer à Jabal Marra.

10. Au moment de l'établissement du présent rapport, les combats se poursuivaient. D'après certains médias, les forces gouvernementales continueraient de faire face à un conflit asymétrique, dans lequel des forces rebelles très mobiles ont recours à une dispersion géographique pour limiter l'impact des bombardements et ralentir l'avancée de l'infanterie.

11. La faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS-MM) étaient inactives au Darfour au cours de la période considérée. Le 7 mars, la MINUAD a reçu des informations non confirmées selon lesquelles un commandant de terrain de l'ALS-AW et une centaine de ses soldats se seraient rendus aux forces gouvernementales à Zalingei. Des médias ont ensuite rapporté qu'un groupe de combattants, se présentant comme des déserteurs de la faction Gibril Ibrahim du MJE, serait arrivé le 8 mars à Nyala (Darfour méridional), depuis le Soudan du Sud.

Conflits locaux et violences intercommunautaires

12. Parallèlement à ces affrontements entre groupes rebelles et forces armées, des conflits de niveau local ont eu lieu au Darfour occidental et méridional durant la période considérée, exacerbant les tensions entre les populations arabes et non arabes. Au Darfour occidental, le 9 janvier, un groupe de Bani Halba armés a attaqué et pillé les villages massalit de Moali et Moali Kodomi, apparemment en représailles du meurtre d'un éleveur dans la zone de Wadi Rati, à l'est de Moali. L'attaque a fait 13 morts et 27 blessés et entrainé le déplacement d'un grand nombre d'habitants moali, principalement des femmes et des enfants. Environ un millier d'habitants a trouvé refuge dans le camp de déplacés d'Abou Zar, près de Geneina, et 6 000 autres ont fui au Tchad voisin. Le 10 janvier, un groupe d'environ un millier de Massalits, qui avaient été contraints de fuir Moali et les villages voisins la veille, ont pris part à Geneina (Darfour occidental) à une manifestation, qui s'est accompagnée de troubles, comme le pillage du bureau du Gouverneur de l'État du Darfour occidental. Dix Massalits auraient été tués et dix autres blessés dans des affrontements avec les Forces d'appui rapide.

13. Au lendemain de ces affrontements et sur fond d'informations faisant état d'une mobilisation accrue des milices armées, le Gouvernement a déployé davantage de personnel de sécurité à Geneina et Moali afin de maîtriser la situation et lancé des enquêtes aux niveaux de l'État et du pays. Sur les 12 villages moali touchés par le conflit, 2 ont été entièrement abandonnés par leurs habitants et 3 presque entièrement. Dans les sept autres villages, 60 à 70 % de la population de départ est revenue.

14. Le deuxième conflit intercommunautaire au Darfour occidental, opposant les Aoulad Rahma du nord de Rezeigat aux Gimir, a été déclenché par un vol de bétail perpétré par des Aoulad Rahma contre des Gimir, le 16 janvier, dans la zone de Roumalia, au nord de Morni. Le lendemain, alors qu'ils poursuivaient les voleurs, les Gimir ont tué un Aoulad Rahma dans le village de Nibiaga. Les Aoulad Rahma ont répliqué en attaquant dans la région d'Umtajok plusieurs villages gimir, dont trois qui ont été partiellement incendiés, le marché de l'un dans eux ayant été complètement mis à sac, avant de passer aux villages de Shuktak et Kamkama pour y voler du bétail. Face à ces attaques, qui se sont poursuivies le 18 janvier contre les villages de Karnga, Karna Tama, Tajona et Kosti, 64 familles gimir ont dû quitter leur foyer et trouver refuge ailleurs dans les environs d'Umtajok. La plupart d'entre elles sont revenues depuis, mais les habitants ne s'aventurent plus à l'extérieur de leur village en raison de la menace persistante que posent les Aoulad Rahma armés dans les environs. Le commissaire de la localité de Kerenik étant intervenu, les chefs gimir ont payé la diya (le prix du sang) à la famille de l'Aoulad Rahma qui avait perdu la vie. Malgré cela, les Aoulad Rahma ont par la suite attaqué quatre villages dans la région d'Umtajok, faisant 3 morts et 11 blessés parmi les Gimir.

15. Au Darfour méridional, deux affrontements ont opposé les tribus Fallata et les Salamat. Les 7 et 14 février, des confrontations provoquées par un vol de bétail dans la zone d'Al Nadif à Bouram ont fait 32 morts et 14 blessés chez les Fallata et 3 morts et 8 blessés chez les Salamat. Le 22 février, les autorités ont arrêté 55 membres des deux tribus, y compris des chefs; 35 d'entre eux sont toujours détenus à la prison de Nyala dans l'attente d'un procès. En outre, plusieurs chefs tribaux des deux camps ont été relevés de leurs fonctions par le Gouvernement. Le conseil de médiation de l'administration autochtone gimir a obtenu la conclusion d'un accord sur la cessation des hostilités entre les deux parties. Par ailleurs, 25 Habbaniya ont été arrêtés à la suite de ces affrontements. Le Gouverneur du Darfour méridional a annoncé le lancement d'un processus de désarmement pour apaiser les conflits intercommunautaires dans la région.

Criminalité et banditisme

16. Les actes de violence commis par des bandes criminelles organisées, des nomades armés et des milices qui profitent de l'absence quasi totale de maintien de l'ordre et du vide sécuritaire demeurent un grave problème pour la population du Darfour. Au total, 505 actes criminels ayant entraîné la mort de 126 personnes ont été recensés au cours de la période considérée, contre 385 actes et 376 morts pendant la période précédente. Les infractions les plus courantes sont les vols à main armée (81), les tentatives de vol (28), les voies de fait et le harcèlement (154), les cambriolages et vols par effraction (48), les pillages (17), les enlèvements (25), les incendies criminels (9), les attaques à main armée (79), les embuscades (25), les menaces (17) et les vols de bétail (22). L'absence des autorités gouvernementales dans les zones reculées a nui au maintien de l'ordre et l'inefficacité de l'appareil judiciaire a continué de contribuer à une culture d'impunité et de récidive, tandis que différentes tribus au Darfour continuent d'avoir recours aux enlèvements pour forcer d'autres communautés à leur verser la *diya*.

17. Au cours de la période considérée, on a recensé 25 cas de violence sexuelle et sexiste infligée à des femmes et des filles. Ces agressions se sont caractérisées par une violence physique extrême, puisque les femmes qui tentaient de s'enfuir ou de résister ont été rouées de coups, torturées ou tuées. Des femmes de tout âge ont été prises pour cibles, y compris de très jeunes filles et des femmes âgées. Dans la plupart des cas, les victimes ont été agressées tandis qu'elles travaillaient pour gagner leur vie. Comme cela a été déjà indiqué dans plusieurs rapports, les signalements des cas de violence sexuelle et sexiste sont trop rares, du fait du manque de confiance des victimes et de leur famille dans les capacités d'enquête des pouvoirs publics, de l'absence de la police gouvernementale dans certaines régions et de la crainte des représailles et de l'opprobre dont pâtissent les victimes de violences sexuelles.

B. Évolution de la situation politique

Dialogue national

18. Le dialogue national demeure au cœur des débats politiques du Soudan. La clôture de la Conférence de dialogue national organisée à Khartoum, prévue à l'origine pour le 10 janvier 2016, a été reportée au 10 février afin que les différents comités disposent de plus de temps pour achever leurs débats, formuler leurs

recommandations et convaincre ceux qui ne participaient pas au processus de le faire. Le 5 février, le Président Béchir a annoncé que le dialogue serait « bientôt » terminé.

19. Le Nouveau mouvement pour la justice et l'égalité, dirigé par Mansour Arbab Younis, faction dissidente du MJE, a rejoint le processus au début du mois de janvier. Le 4 février, le Gouvernement a signé à Al-Fasher un accord de paix avec le Mouvement démocratique pour la justice et l'égalité, dirigé par Mohammed Ibrahim Azraq, l'Armée de libération du Soudan dirigée par Salih Adam Ishag, et la section de l'Armée de libération du Soudan de Nour Al-din Zurg. Ces factions ont rejoint la Conférence du dialogue national le 7 février. Au total, 39 mouvements armés, principalement des groupuscules issus des principaux groupes armés du Darfour et du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord ont décidé de prendre part à la Conférence.

20. À l'exception du Parti du congrès populaire dirigé par Hassan al-Tourabi, dont la mort, le 5 mars, pourrait également avoir des répercussions sur le processus, tous les grands partis de l'opposition, y compris le Parti de l'Oumma, le Parti communiste du Soudan et le parti Réforme maintenant, ainsi que tous les principaux mouvements armés soudanais continuent de boycotter le processus. Ils maintiennent que les conditions propices à l'établissement d'un dialogue crédible et digne de ce nom ne sont pas réunies.

21. Les six sous-comités de la Conférence de dialogue national ont mené à terme leurs débats et présenté leurs recommandations au secrétariat le 28 février. Un consensus a été atteint sur plusieurs questions, y compris celle de l'identité soudanaise et des principes directeurs du processus de révision constitutionnelle. En ce qui concerne les dispositions de transition, la plupart des participants n'appartenant pas au Parti du congrès national au pouvoir ont appelé à la mise en place d'un Gouvernement de transition. Le 28 février, le comité de la gouvernance a recommandé la mise en place, dans les trois mois suivant l'approbation des recommandations formulées à l'occasion de la Conférence de dialogue national, d'un gouvernement de réconciliation nationale pour une durée de quatre ans.

22. Au moment de l'établissement du présent rapport, le dialogue national se poursuit, sans que l'on connaisse précisément la date à laquelle il est censé s'achever ni les prochaines mesures à prendre.

Les préparatifs du référendum administratif au Darfour

23. La Commission du référendum a annoncé le 12 janvier que le référendum sur le statut administratif du Darfour se déroulerait du 11 au 13 avril 2016. Conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, le référendum vise à définir le statut administratif de la région, c'est-à-dire à déterminer si le Darfour sera une seule région ou si la division actuelle en cinq sous-régions sera maintenue. La Commission a également indiqué que des organisations nationales et internationales seraient invitées à en observer le déroulement. L'inscription sur les listes électorales s'est ouverte le 8 février pour une période de deux semaines, la liste définitive des électeurs inscrits devant être publiée le 20 mars au plus tard. La Commission du référendum a ouvert 1 400 centres répartis entre 64 localités situées dans les cinq États du Darfour. Elle a annoncé que tous les Soudanais, y compris les non-Darfouriens qui résidaient au Darfour depuis au moins trois mois, pourraient s'inscrire sur les listes et voter. Les

Darfouriens qui vivraient en dehors du Darfour depuis six mois au moins avant le début de la période d'inscription électorale ne sont pas autorisés à voter.

24. Les critères à satisfaire pour avoir le droit de voter ont été contestés par certains partis politiques et groupes rebelles signataires du Document de Doha, qui estiment que tous les Darfouriens devraient être inclus. Les partis politiques soudanais participant à la Conférence de dialogue national et les autres parties prenantes, à savoir le Parti du congrès populaire, le Parti national pour la libération et la justice et le Parti pour la libération et la justice, ont aussi exprimé leur préoccupation quant au moment choisi pour organiser le référendum, qu'ils jugent inopportun compte tenu des combats et des déplacements en cours dans la région de Jabal Marra et ailleurs au Darfour. De nombreux représentants des camps de déplacés ont aussi refusé de participer et ont même appelé à boycotter le processus. Malgré cette opposition, la Commission du référendum a annoncé le 26 février que 3 583 105 électeurs s'étaient inscrits sur les listes électorales dans les cinq États du Darfour, sur un total de 4 588 300 personnes remplissant les conditions requises pour voter. Le 5 mars, la Commission du référendum a commencé à publier la liste des électeurs inscrits et à examiner les plaintes et demandes de recours.

C. Situation humanitaire

25. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire s'est détériorée dans trois régions en particulier : la région de Jabal Marra; Anka (Darfour septentrional); et Moali et Umtajok (Darfour occidental). Les propos tenus par des représentants de haut rang du Gouvernement sur la fermeture des camps de déplacés en 2016 ont également suscité de vives préoccupations, tandis que les organisations humanitaires ont continué de devoir faire face à des conditions d'intervention très difficiles.

Jabal Marra

26. L'intensification des combats entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW, et notamment les attaques aériennes et terrestres intensives et concertées menées par les forces gouvernementales, a entraîné des déplacements massifs de population au Darfour septentrional, au Darfour central et au Darfour méridional, en particulier de la mi-janvier à la fin février.

27. Au Darfour septentrional, 105 900 personnes nouvellement déplacées, pour 90 % des femmes et des enfants, sont arrivées dans quatre localités : plus de 62 192 d'entre elles à Sortoni, 34 197 à Tawila, 2 500 à Kabkabyia et 2 317 à Changel-Tobaya. La MINUAD a immédiatement prêté secours aux nouveaux arrivants en attendant que soit mobilisée une aide humanitaire de plus vaste envergure. Une équipe d'intervention humanitaire est arrivée dans la région le 7 février et a été suivie d'un premier convoi d'aide composé de 24 camions le 11 février. Malgré l'envoi de renforts dans le courant du mois de février, la situation humanitaire demeure très préoccupante à Sortoni, des difficultés d'ordre logistique, notamment le manque de place, de ressources en eau et d'installations sanitaires, aggravant une situation déjà désastreuse.

28. On ne connaît toujours pas l'ampleur des déplacements de population au Darfour central. Les organisations humanitaires n'ont la plupart du temps pas été en mesure de vérifier les informations faisant état de déplacements beaucoup plus

importants dans d'autres zones du Darfour central, ni de répondre aux nouveaux besoins. Toutefois, 600 nouveaux arrivants ont été recensés dans des camps de la localité de Zalingei. Les autorités soudanaises ont indiqué que 2 750 personnes étaient arrivées dans trois localités : Guldo, Thour et Nertiti. Le Gouvernement soudanais a aussi signalé qu'il avait distribué des vivres, des bâches en plastique et des vêtements à des personnes en détresse au Darfour central, bien qu'on ne connaisse pas le nombre exact de bénéficiaires ni leur situation géographique. Au Darfour méridional, les autorités locales ont fait savoir qu'à la mi-mars, un peu plus de 155 personnes nouvellement déplacées avaient été recensées au camp de Kas et 835 au camp de Deribat. Il pourrait y avoir eu un plus grand nombre de nouveaux arrivants dans ce camp.

Région d'Anka (Darfour septentrional)

29. La situation à Anka et dans les environs (Darfour septentrional) demeure instable, à la suite d'une série d'attaques menées par des Rezeigat du Nord contre des villages de Zaghawa et de la présence constante de divers groupes armés. Selon les informations initiales qui ont été communiquées, près de 10 000 personnes auraient été touchées par la mise à feu de lieux d'habitation et les pillages commis lors d'attaques menées par des milices en décembre. Nombre d'entre elles se seraient retrouvées privées de toit et sans eau ou nourriture. Dans un premier temps, une assistance leur a été fournie par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale internationale présente sur le terrain. Pendant tout le mois de janvier et celui de février, des dirigeants de la MINUAD ont, en coordination étroite avec les organisations humanitaires, dialogué avec les autorités en vue de pouvoir accéder à Anka. Du fait de l'instabilité des conditions de sécurité, les missions humanitaires qu'il était prévu de mener dans la région du 19 au 21 janvier afin d'apporter une aide plus importante ont dû être annulées.

Régions de Moali et Umtajok (Darfour occidental)

30. Les autorités du Darfour occidental ont signalé que les événements qui s´étaient produits à Moali et dans ses parages, les 9 et 10 janvier, avaient entraîné le déplacement de 6 000 personnes, qui s'étaient rendues à Geneina ou s'étaient dirigées vers la frontière avec le Tchad. Dans un premier temps, les organisations humanitaires n'ont pas été autorisées à se rendre auprès des personnes nouvellement déplacées à Geneina et elles n'ont pu non plus aller à Moali et dans les zones avoisinantes. Les autorités de l'État ont fait savoir qu'une aide humanitaire avait été acheminée.

31. Une mission interinstitutions a fini par être déployée à Moali et dans les villages environnants le 18 février. À ce stade, les autorités avaient indiqué que toutes les personnes déplacées étaient revenues dans la région. Les villages touchés continuaient également de manquer de services de base. Le Bureau national des œuvres caritatives aurait apporté une assistance à certains villages mais la plupart des localités touchées n'ont bénéficié d'aucune aide humanitaire.

32. À la suite des consultations menées par la MINUAD avec les forces armées soudanaises et les autorités locales, une équipe intégrée de protection a été déployée sur le terrain dans la région d'Umtajok le 15 février. Elle a constaté que la plupart des personnes déplacées étaient rentrées et qu'il existait un besoin urgent de vivres, d'abris, de soins de santé et d'autres formes d'assistance. En raison du risque de

nouvelles attaques et du harcèlement des milices armées, les habitants d'Umtajok ne peuvent se déplacer librement pour se livrer à leurs activités quotidiennes de subsistance.

Situation dans les camps de déplacés

33. Au cours de la visite qu'il a effectuée au Darfour le 28 décembre, le Vice-Président Hassabo Mohammed Abdul Rahman a annoncé que la guerre au Darfour était finie et qu'au début de l'année 2016 au plus tard, les 2,6 millions de déplacés devraient soit rentrer dans leur localité d'origine soit s'installer définitivement là où ils se trouvaient, ce qui a engendré des tensions entre les déplacés et diverses milices tribales qui craignent de perdre les terres agricoles et les pâturages qu'elles ont pris aux déplacés pendant la guerre.

34. Les organisations humanitaires ont souligné qu'elles étaient prêtes à collaborer avec la MINUAD, les autorités, les acteurs du développement et les déplacés eux-mêmes pour régler de façon durable le problème des déplacements prolongés de population au Darfour, conformément aux cadres internationaux applicables et aux meilleures pratiques en la matière. Elles ont toutefois souligné que le libre consentement des personnes déplacées était un élément essentiel de toute solution durable et que les conditions et le calendrier de la fermeture des camps de déplacés doivent également être déterminés en consultation étroite avec les communautés concernées et sur la base des informations disponibles. La sécurité et l'existence de services de base dans les zones de retour ou de réinstallation proposées sont également d'une importance cruciale.

D. Situation opérationnelle

Attaques perpétrées contre la mission, restriction de sa liberté de circulation et refus de l'autoriser à accéder à certaines zones

35. Au cours de la période considérée, on a constaté une légère réduction du nombre d'actes criminels commis contre les biens et le personnel de la MINUAD. Au total, on a recensé 44 actes de ce type, dont 18 cambriolages, vols avec effraction et vols simples, 2 vols subis par un membre du personnel local, 1 tentative de vol et 4 attaques contre des convois de la MINUAD, 2 braquages de véhicules, 1 agression contre un membre du personnel local, 1 menace, 14 cas de jets de pierres et 1 arrestation d'un agent local du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui a été relâché par la suite, contre 29 actes criminels au cours de la période précédente. Afin d'améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres organismes, la MINUAD a continué d'intensifier ses patrouilles et de faire escorter par du personnel armé les déplacements à Al-Fasher et dans toutes les bases d'opérations critiques. La coordination avec les services de sécurité gouvernementaux a encore été resserrée pour pouvoir mieux traquer les auteurs d'agressions perpétrées contre la mission.

36. Des escortes de la MINUAD ont également été attaquées par des milices ou des bandits armés. Le 1er janvier, une cinquantaine d'éléments armés de l'ALS-AW ont tiré des coups de feu sur une patrouille de la MINUAD qui cherchait un camion volé au Programme alimentaire mondial (PAM) près de la base d'opérations de Koutoum. Les assaillants étaient équipés d'armes lourdes montées sur des camions. Les Casques bleus ont riposté sans qu'il y ait eu de victimes. Le 7 janvier, un convoi

qui se rendait de Koutoum à Anka pour préparer la visite du Représentant spécial conjoint adjoint dans la région est tombé dans une embuscade tendue par une milice arabe. Un Casque bleu a été blessé et des armes et munitions volées. Le 14 janvier, des soldats de la MINUAD qui escortaient un convoi de rations ont dû tirer des coups de semonce face à des hommes armés qui tentaient de détourner deux camions du convoi principal, sur la route de Djarido, à proximité de Koutoum. Le 9 mars, un groupe armé non identifié dont les hommes se trouvaient à bord de véhicules équipés de mitrailleuses a attaqué une patrouille de la MINUAD qui se rendait de Koutoum à Djarido (Darfour septentrional). Un Casque bleu a été tué et un autre blessé.

37. La MINUAD a continué de se voir refuser des autorisations et l'accès à certaines zones par les services de renseignement militaire ou le Service national de renseignement et de sécurité. De ce fait, elle n'a pas été en mesure de mener des missions d'évaluation et de sécurité critiques dans des zones de combat ou de violences intercommunautaires, telles que les régions de Moali, Anka ou Jabal Marra. Le 22 février, la demande d'autorisation du vol spécial qui devait permettre au Représentant spécial conjoint de se rendre d'Al-Fasher à Zalingei et Nertiti (Darfour central) a été rejetée.

Visas et dédouanement

38. En janvier et février 2016, le Gouvernement a rejeté cinq nouvelles demandes de visa. Cela s'ajoute aux 97 demandes de visa refusées en 2015, dont plus de 30 concernaient du personnel civil des services opérationnels. La capacité de la mission de s'acquitter de son mandat est considérablement amoindrie par les postes ainsi laissés vacants, en particulier dans les Sections des droits de l'homme et de la protection des civils et le Centre d'opérations conjoint. Fin février, 126 demandes de visa restaient en suspens.

39. À la mi-mars, plus de 200 cargaisons de matériel appartenant aux Nations Unies ou aux contingents étaient bloquées à Port-Soudan, dans l'attente de leur dédouanement. Certaines d'entre elles étaient arrivées en avril 2015. Parmi le matériel essentiel appartenant aux Nations Unies figurent du matériel de communication, du matériel militaire, des imprimantes, des outils et des fournitures électriques. Dans les cargaisons de matériel essentiel appartenant aux contingents figurent des véhicules blindés de transport de troupes, d'autres véhicules, des pièces de rechange et du matériel de soutien autonome appartenant aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police. Ces blocages compromettent gravement la capacité des soldats de la MINUAD de communiquer, d'effectuer des patrouilles efficaces et de protéger les civils, ainsi que de se protéger eux-mêmes. Ces retards de dédouanement se traduisent par des frais liés aux surestaries, le remboursement de sommes dues au titre du matériel qui n'a pas été utilisé et des coûts supplémentaires pour les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police du fait de l'inspection et de la réparation de matériel sensible inutilisé à Port-Soudan.

40. Pour remédier à ces blocages, la MINUAD a tenu deux réunions techniques avec le Gouvernement soudanais à Khartoum, les 13 janvier et 23 février. Le 10 janvier, le Gouvernement a dédouané 75 des 130 conteneurs de rations alimentaires destinées aux troupes de la MINUAD qui étaient bloqués à Port-Soudan depuis le mois de novembre 2015, et 55 autres le 29 février. En outre, à la

demande du Gouvernement, la MINUAD a présenté à la fin du mois de février la liste des demandes prioritaires pour les visas destinés au personnel des services opérationnels et, les 1er et 2 mars, 19 visas ont été délivrés, dont quatre pour des spécialistes des affaires humanitaires et un pour un spécialiste des droits de l'homme. Le nombre total de demandes de visa en attente a ainsi été ramené à 107.

Refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires

41. Le nombre d'attaques criminelles contre des organisations humanitaires a considérablement diminué au cours de la période considérée. Seules 3 attaques de ce type ont été recensées, contre 41 au cours de la période précédente. Il s'agit d'un braquage de véhicule (lequel a été récupéré), de deux vols et de l'enlèvement d'un chauffeur engagé par le PAM et du vol de son camion le 30 décembre. Le chauffeur a été libéré dans les environs de Koutoum le 21 janvier mais le camion n'a pas été retrouvé.

42. Les acteurs humanitaires continuent de se heurter à des difficultés d'accès, en particulier dans les zones où l'acheminement de l'aide doit se faire sous escorte de la MINUAD. Cet acheminement a été freiné par le fait que le Gouvernement n'a pas accordé les autorisations nécessaires aux acteurs humanitaires et à la mission, ainsi que par la lenteur des procédures et les obstacles bureaucratiques. Les agents humanitaires se sont vus refuser tout accès aux personnes nouvellement déplacées au Darfour central. Ils n'ont pas non plus pu se rendre en temps voulu auprès des déplacés qui avaient quitté Moali et les environs pour Geneina en janvier. Plus de trois mois après que des attaques de milices ont été signalées, l'insécurité qui règne à Anka et dans les environs a continué d'empêcher la venue sur place des équipes d'évaluation de la situation humanitaire et l'acheminement d'une aide humanitaire de vaste envergure susceptible de sauver des vies.

III. Exécution du mandat

A. Appui à un processus de paix inclusif

Médiation de haut niveau

43. Le 11 janvier, les mouvements rebelles du Darfour se sont entretenus avec le Vice-Premier Ministre du Qatar lors d'une réunion organisée à leur demande à Paris sous l'égide de la MINUAD et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ont participé à la réunion Gibril Ibrahim et Minni Minawi, qui dirigent respectivement le MJE–faction Gibril et l'ALS-MM. Au cours de la réunion, les deux groupes se sont engagés à établir un document directif conjoint dans lequel ils exposeraient leurs vues sur le rôle du Document de Doha pour la paix au Darfour dans le processus de médiation ainsi que leurs propositions sur la voie à suivre. Dans ce document directif conjoint, qu'ils ont soumis le 17 février 2016, ils ont demandé que de nouvelles consultations aient lieu à Doha avec le concours de la MINUAD et du Groupe de haut niveau. Le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint s'est rendu à Doha le 15 février pour s'entretenir avec le Gouvernement qatarien des prochaines mesures à prendre en ce qui concerne le processus de médiation.

44. Alors que l'ALS-AW continue de refuser l'ouverture de tous pourparlers avec le Gouvernement, des réunions informelles entre le Gouvernement et le MJE-faction Gibril et l'ALS-MM ont eu lieu à Debre Zeit (Éthiopie), du 23 au 25 janvier. La MINUAD et le Groupe de mise en œuvre ont organisé conjointement la réunion, qui a été l'occasion pour les participants de revenir sur des points posant problème figurant dans un projet de document que le Groupe de haut niveau sur la cessation des hostilités a présenté aux parties en novembre 2015. La réunion s'est achevée sans qu'un accord ait été conclu mais les parties se sont engagées à poursuivre les négociations.

45. En ce qui concerne le dialogue national, en dépit de la décision du Gouvernement soudanais de faire avancer la Conférence de dialogue national, basée à Khartoum, le Groupe de mise en œuvre a, avec l'appui de la MINUAD, continué de rechercher un processus auquel participeraient toutes les parties concernées. Conformément au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 25 août 2015, le Groupe de mise en œuvre s'est longuement entretenu avec les parties soudanaises des difficultés auxquelles se heurtent les négociations, en les invitant à mettre l'accent sur l'objectif stratégique qui consiste à mener un dialogue national sans exclusive, comme fondement du règlement des conflits et de la crise politique au Soudan. Le 8 février, le Président Thabo Mbeki a proposé une nouvelle série de consultations stratégiques en vue de sortir de l'impasse et invité le Gouvernement soudanais à assister à une réunion tenue à Addis-Abeba le 18 mars pour associer le Front révolutionnaire soudanais et le Parti de l'Oumma à l'examen des problèmes stratégiques auxquels se heurtent les négociations sur la cessation des hostilités au Darfour et dans les deux régions et des questions liées au dialogue national.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

46. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour relatives au partage du pouvoir, le Président Béchir a nommé, le 25 janvier, plusieurs membres des groupes signataires du document, à savoir le Parti national pour la libération et la justice et le Parti pour la libération et la justice, à des postes diplomatiques, notamment des fonctions d'ambassadeur, de ministre plénipotentiaire et de conseiller.

47. La deuxième phase du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour s'est poursuivie en décembre, avec quatre réunions organisées à l'intention des Darfouriens de Khartoum qui ont chacune rassemblé de 100 à 200 représentants des diverses parties prenantes. Les débats ont essentiellement porté sur l'action à mener pour remédier aux causes profondes du conflit au Darfour, y compris la violence intercommunautaire, le partage du pouvoir et des ressources, la justice et la réconciliation, ainsi que le rôle des communautés du Darfour à cet égard. Le 21 février, le Gouvernement a versé 6,4 millions de livres soudanaises (1 million de dollars des États-Unis), soit 50 % de sa contribution annoncée, ce qui permettra de reprendre le processus en mars 2016.

48. Du 10 décembre 2015 au 18 janvier 2016, en collaboration avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et avec l'appui d'autres parties prenantes, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PAM, la MINUAD a procédé, au Darfour occidental et au Darfour central, à un exercice de démobilisation des groupes armés

signataires du Document de Doha et de l'Accord d'Abuja de 2006, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions finales en matière de sécurité du Document de Doha. Au total, 1 482 ex-combattants ont été démobilisés, dont 189 membres du Mouvement pour la libération et la justice et 1 293 de groupes signataires de l'Accord d'Abuja de 2006. La MINUAD a fourni une assistance technique et logistique à cet effort, notamment par la mise en place du centre de démobilisation, la sélection et la vérification des combattants, l'apport de soins médicaux et le versement d'une aide à la réinsertion. Dans le cadre des mesures de réinsertion prévues, le PAM a fourni à chaque ex-combattant différents articles.

B. Protection des civils

Fourniture d'une protection physique

49. Au cours de la période considérée, le personnel militaire de la MINUAD a effectué 19 417 patrouilles au total, dont 6 330 patrouilles de routine, 7 318 patrouilles de proximité, 442 patrouilles de grande distance, 2 281 patrouilles de nuit, 344 escortes humanitaires et 2 702 escortes logistiques et administratives couvrant 6 133 villages et 2 087 camps de personnes déplacées. En outre, le personnel de police a effectué 8 323 patrouilles, contre 7 359 au cours de la même période en 2015, dont 4 132 patrouilles de renforcement de la confiance dans des camps de déplacés et 4 191 patrouilles pour répondre aux besoins en matière de sécurité des déplacés, en particulier les femmes et les enfants, qui cherchent des moyens de subsistance à l'extérieur des camps.

50. Après les combats qui ont eu lieu dans le Jabal Marra et les déplacements massifs qu'ils ont entraînés, la MINUAD a mis en place des zones protégées près des camps de déplacés (Sortoni, Tawila et Kabkabiya, au Darfour septentrional et Nertiti au Darfour central). Elle a aussi construit un site d'accueil d'urgence à Sortoni et renforcé sa présence militaire et policière afin d'effectuer des patrouilles de jour et de nuit pour maintenir la sécurité et l'ordre près des camps de déplacés, en faisant le meilleur usage possible de ses 2 531 soldats de la paix et 71 véhicules blindés de transport de troupes (237 soldats et six véhicules blindés à Sortoni; 420 soldats et huit véhicules blindés à Kabkabiya; 435 soldats et neuf véhicules blindés à Zalingei; 377 soldats et 15 véhicules blindés à Nertiti et 363 soldats et 12 véhicules blindés à Tawila). En outre, les responsables de la MINUAD ont activement associé les autorités à la gestion de la crise à Jabal Marra.

51. Compte tenu des problèmes de sécurité rencontrés à Anka, des discussions sont en cours avec les autorités en vue d'instaurer une base opérationnelle temporaire dans la région. Au Darfour occidental, la MINUAD a demandé le déploiement de forces de police gouvernementales supplémentaires dans la zone touchée par la violence intercommunautaire. Elle a également pris des mesures pour renforcer les patrouilles régulières de renforcement de la confiance, en mettant à profit les moyens de la base d'opérations de Saraf Omra.

52. La MINUAD a continué de lutter contre le danger que représentent les restes explosifs de guerre au Darfour. Les équipes de déminage des restes explosifs de guerre du Service de la lutte antimines de l'ONU sont déployées dans les cinq États du Darfour, l'accent étant mis dans les zones où des hostilités armées et des conflits intertribaux ont été signalés. Une évaluation générale des risques a été menée dans

42 villages. Les équipes de déminage ont repéré et neutralisé 4 241 engins non explosés et 1 565 cartouches de munitions d'armes légères.

53. La MINUAD a dispensé 173 séances de sensibilisation aux risques que représentent les restes explosifs de guerre auprès de 10 823 personnes. Ces séances ont été menées dans des zones jugées prioritaires en raison du taux de contamination et des accidents signalés. Elles ont été suivies par 2 841 hommes, 2 500 femmes, 2 666 garçons et 2 816 filles.

Appui logistique et protection des opérations humanitaires

54. Depuis le 1er janvier, la MINUAD a organisé 110 escortes armées dans le cadre de l'organisation de l'aide humanitaire, des missions menées par ses partenaires humanitaires ou des dispositifs de suivi de la situation humanitaire et de la situation en matière de protection. Des articles de secours d'urgence des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont été distribués, avec l'aide des escortes de la Mission, aux personnes déplacées en quête de protection près des sites de la MINUAD à Sortoni, Tawila et Kabkabiya. La MINUAD a également fourni un appui logistique aux missions interinstitutions menées à Anka et au Darfour occidental et assuré leur sécurité.

55. L'accent a été en particulier mis sur l'offre d'un appui rapide aux partenaires humanitaires dans l'acheminement des articles de secours, sur l'obtention d'un accès sans entraves pour les agents humanitaires et sur l'enregistrement des personnes déplacées et la vérification de leur identité, conformément aux mandats des différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à celui de la MINUAD. Comme les organismes des Nations Unies ont dû faire face en même temps à la situation à Jabal Marra, Anka, Moali et Umtajok, une coordination étroite a été maintenue et les responsabilités ont été clairement réparties entre les organisations humanitaires sous la direction du Coordonnateur résident des Nations Unies et Coordonnateur de l'action humanitaire et la MINUAD, en particulier en ce qui concerne l'apport d'un appui logistique aux opérations humanitaires et l'organisation de leur sécurité.

Promouvoir un environnement protecteur

56. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 132 nouveaux cas d'exactions et de violations des droits de l'homme concernant 338 victimes (dont 14 enfants), contre 123 cas ayant fait 242 victimes au cours de la période précédente. Sur ce total, il y avait 41 affaires de violation du droit à la vie (43 victimes), 44 affaires de violation du droit à l'intégrité physique (121 victimes), 25 cas de violences sexuelles et sexistes, notamment de viols dans le cadre du conflit (51 victimes, dont 14 enfants), 16 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (111 victimes) et 6 affaires d'enlèvement (12 victimes). La MINUAD a confirmé 72 de ces exactions et violations des droits de l'homme. Il est très vraisemblable que les 60 autres cas ont bien eu lieu, puisqu'ils sont corroborés par plusieurs sources, y compris les témoignages des victimes. Dans 47 des 132 cas signalés, concernant 140 victimes, ce sont les forces de sécurité du Gouvernement et des milices agissant pour le compte de ces dernières, qui sont en cause. Les 85 autres cas, impliquant 192 victimes, concernent des actes perpétrés par des hommes armés, souvent décrits par les victimes comme « arabes ».

57. S’il est vrai que certains cas sont directement liés aux affrontements armés entre les forces armées soudanaises et l’ALS-AW à Jabal Marra, d’autres concernent des attaques opportunistes menées par des hommes armés non identifiés, souvent décrits par les victimes comme arabes, qui tireraient parti des mauvaises conditions de sécurité. Comme souligné au cours de la période précédente, le manque de moyens des services de police et la présence limitée des institutions judiciaires font partie des nombreuses difficultés auxquelles les victimes d’exactions et de violations des droits de l’homme doivent faire face pour obtenir l’ouverture d’une enquête ou le lancement de poursuites contre les coupables. Les conclusions de la MINUAD montrent que, même lorsque des enquêtes de police ont eu lieu, il est rare que des poursuites soient engagées et des condamnations prononcées.

58. Comme indiqué ci-avant, des cas de violences sexuelles et sexistes, notamment de violences sexuelles liées au conflit, ont encore été signalés (25 cas concernant 51 victimes, dont 14 enfants) pendant la période considérée. La plupart du temps, les victimes et les témoins se montrent toujours réticents à communiquer des informations essentielles pour le lancement de poursuites ou l’établissement de rapports. Dans les rares cas où l’on disposait d’informations grâce aux témoignages des victimes, la réaction des institutions chargées du maintien de l’ordre a été inadaptée. D’après les conclusions de la MINUAD, la plupart des victimes décrivent les auteurs d’actes de violence sexuelle et sexiste comme des « Arabes » armés, qui agissent souvent en toute impunité.

59. Avec le concours du Gouvernement japonais, la Commission nationale des droits de l’homme a entrepris d’étendre sa présence à tout le Soudan. Le 2 février, elle a ouvert sa première antenne au Darfour à Al-Fasher. Il s’agit là d’une avancée positive sur la voie du renforcement des capacités de la Commission en matière de surveillance et de communication d’informations sur les droits de l’homme.

60. La MINUAD a continué de mobiliser et d’appuyer les mécanismes de justice transitionnelle, qui constituent d’importants éléments en faveur de la paix et de la sécurité au Darfour, comme indiqué dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle a organisé une formation de deux jours axée sur les droits de l’homme et la justice transitionnelle à l’intention de 30 juges de tribunaux ruraux et administrateurs autochtones du Darfour méridional, le 31 décembre 2015. Ces séances de formation aux droits de l’homme sont venues compléter celle qui avait déjà été dispensée sur les efforts de médiation visant à régler les conflits locaux, l’objectif étant de faire en sorte que les règlements obtenus par médiation puissent être officialisés par l’appareil judiciaire et revêtir par là même un caractère contraignant pour les parties.

61. Ces efforts de formation et de sensibilisation des juges des tribunaux ruraux aux normes internationales relatives aux droits de l’homme et à la médiation des conflits a permis d’améliorer considérablement les résultats des tribunaux ruraux, qui disposent de certaines compétences en matière pénale, et qui tiennent désormais davantage compte des questions d’égalité des sexes et des droits de l’homme dans leur travail. Il est prévu que la MINUAD collabore avec l’Institut des sciences juridiques et judiciaires pour mettre au point les modules de formation du programme de renforcement durable des capacités des juges des tribunaux ruraux au Darfour.

62. En outre, la mission a tenu une réunion avec le Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour, le 30 décembre 2015, pour examiner les

mesures prises pour lutter contre l'impunité. Le Procureur spécial a indiqué à la mission que 16 affaires avaient été portées devant les tribunaux des différents États du Darfour et qu'un jugement avait été rendu pour 6 d'entre elles. Le 26 janvier, la MINUAD a surveillé le déroulement d'un procès contre des agents de sécurité de base, accusés d'avoir commis des infractions en dehors de l'exercice de leurs fonctions, et le procès en deuxième instance de 13 membres présumés du mouvement armé ALS-AW. Le Procureur spécial n'a pas encore engagé de poursuites dans des affaires dans le cadre desquelles des hauts fonctionnaires de l'administration ou des responsables de la sécurité sont impliqués.

63. En collaboration avec le corps judiciaire au Darfour, la MINUAD a mené des évaluations pour repérer les lacunes afin de bien planifier le rétablissement du système de justice pénale et d'offrir une protection adéquate aux habitants des zones reculées. Les présidents des tribunaux du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional ont associé la Mission aux efforts qu'ils ont déployés pour rétablir l'appareil de justice pénale dans les zones reculées et rouvrir des tribunaux ruraux au Darfour méridional et au Darfour central. La MINUAD fournit un appui à la reconstruction de la police, du parquet, des prisons et des tribunaux à Koutoum grâce aux projets à impact rapide.

64. La surpopulation carcérale, supérieure à 200 %, et les effets de la durée excessive des périodes de détention provisoire dans la prison de Nyala sont tels que 33 nouveaux prisonniers ont dû être détenus dans des conditions de promiscuité au poste de police de Nyala, faute de meilleure solution. La MINUAD a recommandé aux représentants de la justice d'introduire des peines non privatives de liberté et d'accorder des libérations conditionnelles ou des libérations anticipées aux femmes incarcérées pour des infractions mineures, en particulier lorsqu'elles sont accompagnées d'enfants. La MINUAD continue d'encourager la réouverture de la prison de Boram, avec une capacité d'accueil de 420 détenus, qui avait été fermée en 2009 et qui a depuis lors été remise en état grâce à un financement de la MINUAD et du PNUD. Les services d'aide juridique qui sont offerts avec le concours de la MINUAD à la prison d'Ardamata, à Geneina, où le taux de surpeuplement est de 300 %, ont permis de ramener de 50 à 39 le nombre de personnes placées en détention provisoire. À Zalingei, le bureau du programme d'aide juridique en prison a ouvert ses portes au mois de février. À ce jour, il a traité et soumis au tribunal 18 dossiers d'appel concernant des détenus condamnés. Il a aussi traité et présenté au département chargé des poursuites pénales 12 dossiers concernant des personnes placées en détention provisoire.

65. Afin de renforcer les services de police de proximité au Darfour, la MINUAD a organisé 39 réunions de coordination de la sécurité et 110 réunions du comité de sécurité communautaire, avec la participation de la police soudanaise, de la composante Police de la MINUAD, d'organisations non gouvernementales et de responsables locaux. L'objectif était de contribuer au renforcement de la police de proximité, en particulier à l'intérieur et autour des camps de déplacés, d'améliorer les relations entre la police de la MINUAD et la police soudanaise, et d'élargir l'accès à la justice en faisant respecter l'état de droit.

66. Vingt-deux projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre, qui avaient été approuvés pour l'exercice budgétaire 2014-2015, ont été menés à bonne fin. Il s'agissait de projets concernant la formation professionnelle, les moyens de subsistance, les soins infirmiers et obstétricaux, la construction d'écoles et le sens

civique. Il y avait aussi des projets en faveur de l'égalité des sexes et des personnes handicapées. À ce jour, depuis le lancement du programme au cours de l'exercice budgétaire 2011-2012, 80 projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre ont bénéficié directement à 6 296 jeunes vulnérables au total, dont 4 342 hommes et 1 954 femmes, dans une quarantaine de localités dans tous les États du Darfour.

C. Conflits locaux et efforts de médiation

67. La MINUAD a continué de mettre l'accent sur l'alerte rapide, les efforts de médiation, le renforcement des capacités des responsables tribaux et communautaires et l'offre d'un appui aux autorités locales dans les mesures prises pour régler les conflits. Elle a tenu au total 30 réunions (10 au Darfour méridional, 9 au Darfour oriental, 4 au Darfour septentrional, 4 au Darfour occidental et 3 au Darfour central) en y associant les diverses parties prenantes locales pour faciliter la coexistence pacifique entre agriculteurs et éleveurs. La MINUAD a financé et facilité l'organisation de réunions entre agriculteurs et éleveurs au nord de Nyala (Darfour méridional), à Assalaya (Darfour oriental) et à Graida (Darfour méridional), les 27 janvier, 31 janvier et 2 février respectivement. Des réunions similaires ont également été organisées dans quatre quartiers de Chearia (Darfour oriental) les 9, 13, 23 et 25 février. Plus de 440 personnes y ont participé. Avec l'appui logistique et financier de la MINUAD, un atelier sur la consolidation de la paix s'est tenu à Merching (Darfour méridional), le 1er février, réunissant 201 participants. Un séminaire sur la coexistence pacifique et la cohésion sociale, réunissant 60 participants, s'est tenu à Labado (Darfour oriental), le 4 février. La MINUAD a fourni un soutien technique et logistique dans le cadre de huit campagnes en faveur de la paix, facilitées par les fonctionnaires de Mellit et l'administration autochtone des Mediob afin d'encourager la paix entre les Berti et les Zeyadiyah et de préparer les communautés de Mellit et d'El Kuma à une conférence de réconciliation prévue par l'État.

68. Suite aux incidents survenus les 9 et 10 janvier à Moali et à Geneina (Darfour occidental), la MINUAD a tenu plusieurs réunions avec des responsables communautaires, notamment le Sultan des Masalit, le Président du conseil consultatif des Rezeigat et l'émir des Beni Halba. Avec l'appui logistique de la MINUAD, une équipe spéciale mixte composée des conseils consultatifs des Massalit et des Rezeigat s'est rendue au Darfour occidental du 19 au 23 janvier pour y rencontrer et consulter les représentants des communautés et les responsables de l'administration autochtone en vue d'une conférence pour la paix et la réconciliation qui devait être organisée entre les deux communautés au mois de mars.

69. Des équipes intégrées de protection sur le terrain de la MINUAD ont effectué plusieurs visites dans les zones touchées par les violences intercommunautaires. Elles se sont rendues à Oum Kadosa, le 15 février et, le 23 février, dans les villages de Shatok et de Khor Saial, à Umtajok (Darfour occidental), en vue d'évaluer la situation en matière de sécurité et les conséquences des récents affrontements entre Aoulad Rahma et Gimir. Suite aux affrontements entre Beni Halba et Masalit, les équipes ont également effectué des visites dans les groupes de villages de Moali, à savoir les villages de Birtajouna et d'Ojeje, le 17 février, et les villages d'Hilat Zagawa, d'Hashaba et de Halta Farig, le 22 février.

IV. Mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique

A. Transfert de certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et mesures de coopération

70. Conformément à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2228 (2015) pour que certaines tâches de la MINUAD soient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies, un programme conjoint sur l'état de droit est en passe d'être finalisé. Sur la base du plan de transition vers l'état de droit de la MINUAD, ce programme reflètera les domaines d'activité de l'équipe de pays des Nations Unies dans ce secteur, ainsi que les initiatives conjointes avec la MINUAD, et il inclura les ressources nécessaires pour garantir la viabilité de l'approche convenue.

71. Pour ce qui est du transfert des tâches relatives au VIH/sida, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Bureau du Coordonnateur résident à Khartoum se sont attelés, en collaboration avec la MINUAD, à l'élaboration d'un document de réflexion axé sur la mobilisation des ressources nécessaires au transfert des activités de sensibilisation assurées par la mission.

B. Mise en œuvre du cadre stratégique intégré

72. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi la mise en œuvre de la version révisée du cadre stratégique intégré approuvée en décembre 2014, en mettant l'accent sur les trois priorités stratégiques de la mission et conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012-2016, au plan stratégique d'intervention humanitaire de 2014 et à la Stratégie de développement du Darfour. Les structures de coordination conjointes chargées de la mise en œuvre de ce cadre ainsi que du transfert des tâches ont finalisé leur plan de travail. Toutefois, l'absence de financement pour appuyer une mise en œuvre effective de la Stratégie de développement du Darfour demeure un problème clef. Le 9 décembre 2015, un premier montant de 10 millions de dollars correspondant au financement de 12 projets conjoints a été versé au Fonds des Nations Unies pour le Darfour. Une mission conjointe de planification et d'évaluation de la Stratégie de développement du Darfour a été dépêchée au Darfour en février 2016 pour s'assurer de la participation des acteurs concernés, garantir que les projets soient présentés à l'Autorité régionale pour le Darfour et au Gouvernement soudanais de façon harmonisée, et en lancer la mise en œuvre.

V. Stratégie de sortie

73. En application de la résolution 2228 (2015) et des communiqués du Conseil de l'Union africaine pour la paix et la sécurité des 22 juin et 31 juillet 2015 sur la stratégie de sortie de la MINUAD, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais ont organisé une réunion tripartite stratégique en marge de la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 28 janvier. La réunion s'inscrivait dans le cadre des discussions trilatérales lancées en 2015 en vue de

parvenir à un accord sur le cadre de coopération à mettre en place pour permettre la réalisation des objectifs de la MINUAD et, à terme, son retrait du Darfour. Au cours de cette réunion, il a été convenu que de nouvelles discussions se tiendraient le 22 mars, à New York, en marge de la réunion de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité.

VI. Aspect financiers

74. Dans sa résolution 69/261 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1,1022 milliard de dollars destiné à financer le fonctionnement de l'Opération au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 29 février 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 467 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées restant dues pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 2 986,3 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2015, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2015, conformément au calendrier de paiement trimestriel.

VII. Observations

75. Il y a trois mois, j'ai fait état de l'instabilité de la situation en matière de sécurité au Darfour, de l'incertitude pesant sur le processus de paix et des défis auxquels la MINUAD devait faire face sur le terrain et ai noté dans mes rapports antérieurs que les affrontements entre les parties au conflit avaient considérablement diminué. J'ai cependant mis en garde contre le risque élevé que les campagnes militaires reprennent après la saison des pluies, entraînant de nouveaux déplacements et de nouvelles souffrances pour les civils. Malheureusement, depuis le mois de janvier 2016, les combats à Jabal Marra ont confirmé cette prévision.

76. Je suis profondément préoccupé par les conséquences des combats en cours dans la zone de Jabal Marra pour des dizaines de milliers de civils qui ont été contraints de fuir de chez eux. La MINUAD et les acteurs humanitaires n'ont jusqu'à présent pas été en mesure de vérifier l'ampleur des déplacements au Darfour central, théâtre de la plupart des combats, en raison des lourdes restrictions à la liberté de circulation imposées par le Gouvernement soudanais. Je demande au Gouvernement et à l'ALS-AW de mettre immédiatement un terme aux combats dans le Jabal Marra et de permettre à la MINUAD et aux organisations humanitaires d'accéder sans entraves aux populations dans le besoin, où qu'elles se trouvent.

77. Le processus de médiation mené par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui de la MINUAD, est à cet égard d'une importance essentielle. Il n'existe de toute évidence pas de solution militaire au conflit au Darfour. Je salue les efforts déployés par le Groupe et le Représentant spécial conjoint pour relancer le processus de paix au Darfour en engageant un dialogue avec les mouvements non signataires. J'encourage toutes les parties à

reprendre immédiatement des pourparlers directs en toute bonne foi et sans céder à des calculs à court terme, et je demande instamment à l'ALS-AW de rejoindre le processus de paix sans conditions préalables. La première étape, c'est que le Gouvernement et les mouvements armés parviennent à un accord permettant une cessation des hostilités pour mettre un terme aux souffrances de la population du Darfour et trouver à terme une solution politique globale au conflit.

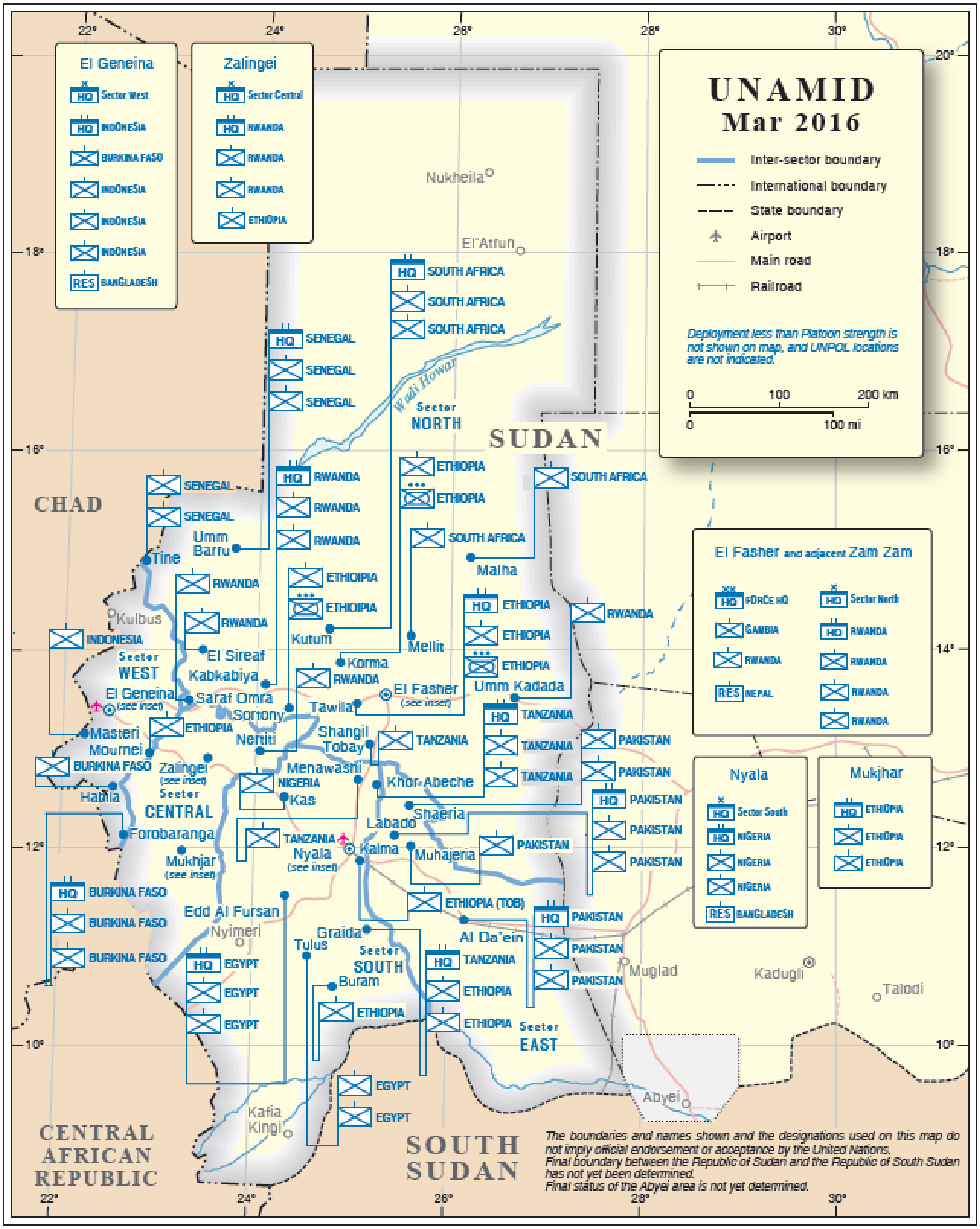
78. Ces dernières années, la situation au Darfour occidental a été relativement calme et stable. Les incidents qui se sont récemment produits à Moali et à Umtajok ont mis à jour de profondes divisions au sein des communautés qui risquent, si elles ne sont pas correctement surmontées, de réduire à néant les progrès accomplis sur la voie de la paix et de la sécurité, replongeant l'État dans une spirale de violence. On ne saurait trop souligner à quel point il est important que la conférence pour la paix et la réconciliation qu'il est proposé d'organiser soit un succès.

79. Les causes profondes des conflits intercommunautaires au Darfour sont souvent liées aux terres. Les questions de l'accès aux terres et de la gestion des rares ressources entre éleveurs et nomades n'ont pas été correctement traitées. Je demande une fois de plus au Gouvernement de s'attaquer à ces causes profondes de manière systématique pour empêcher toute escalade des tensions entre les groupes lorsque des délits mineurs sont commis par des individus.

80. Je tiens à réaffirmer que je suis déterminé, conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à faire en sorte que la MINUAD puisse atteindre ses objectifs, qui constituent le cadre de référence de sa stratégie de sortie. C'est pourquoi je demande au Gouvernement d'appuyer sans réserve la MINUAD dans l'exécution de son mandat et l'exhorte à éliminer tous les obstacles aux activités et à la liberté de circulation de la mission. Le mécanisme tripartite réunissant le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies offre une précieuse plateforme pour régler les problèmes ayant trait à l'exécution du mandat de la MINUAD et examiner les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de sa stratégie de sortie.

81. En conclusion, je voudrais adresser mes remerciements au Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint, Martin Uhomoibhi, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUAD, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui, face à des obstacles considérables, poursuivent leurs efforts en vue d'améliorer la vie des habitants du Darfour. Je tiens également à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et les Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur action visant à régler les conflits au Soudan. Je tiens aussi à remercier la direction et tout le personnel de la MINUAD, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de l'action humanitaire qui continuent d'œuvrer inlassablement à la recherche d'une paix durable au Darfour, souvent dans des conditions très difficiles.

Carte



Map No. 4327 Rev. 22 UNITED NATIONS
Mar 2016 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)